

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 05.03.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **SPARVIERO**
- **Type de formulation** Suspension de capsules (CS)
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
insecticide
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agriculture
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SIPCAM OXON S.P.A.
Via Sempione, 195 - I20016 PERO (MI) - ITALIE
Tel.: +39 02 35378400 - Fax: +39 02 3390275
e-mail: infosds@sipcam.com
- **Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Pour plus d'informations sur cette FDS, contactez le: +39 02 35378400 (8.00-17.00)
ou envoyer un e-mail à: infosds@sipcam.com
Pour urgence, contactez le: Centre Antipoisons +32 (0)70/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n. 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- **Indications complémentaires:** No data

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
lambda-cyhalothrine
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol
- **Mentions de danger**
H332 Nocif par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 05.03.2019

Nom du produit SPARVIERO

(suite de la page 1)

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

- Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

 - **PBT:** Non applicable.

 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- Composants contribuant aux dangers:

Numéro CE: 922-153-0 Reg.nr.: 01-2119451097-39-XXXX	Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	17,12%
CAS: 91465-08-6 ELINCS: 415-130-7	lambda-cyhalothrine ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000); ⚠ Acute Tox. 4, H312	9,93%
CAS: 4719-04-4 EINECS: 225-208-0 Reg.nr.: 01-2119529226-41-XXXX	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	0,1%

 - **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité pour le médecin

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.



En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

 - **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau.

 - **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 05.03.2019

Nom du produit SPARVIERO

(suite de la page 2)

- après ingestion :



Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications destinées au médecin :** Surveillance médicale pendant au moins 48 heures
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Éloigner la personne du danger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avec de l'eau

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

- Autres indications

Rafrâchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 05.03.2019

Nom du produit SPARVIERO

(suite de la page 3)

- En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*
- **Préventions des incendies et des explosions:**
*Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'abri de la chaleur.*
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Stocker dans un endroit frais.*
 - **Indications concernant le stockage commun :** *Ne pas stocker avec les aliments*
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
*Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré*
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil qui exigeraient la surveillance en milieu de travail
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
*Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.*
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**
*Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** *Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.*

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 05.03.2019

Nom du produit SPARVIERO

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme : suspension homogène

Couleur : beige clair

- Odeur : faible, caractéristique

- valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: 7,14 (CIPAC MT 75.3)

- Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

- Point d'éclair : données non disponibles

- Auto-inflammation : Auto-inflammation à la température de 475°C
Auto-inflammation à la température de 398°C à 1012 mbar (Méthode utilisée: EEC A15)

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Densité à 20 °C: 1,063 g/ml (CIPAC MT 3.3.2)

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : dispersable

- Viscosité :

dynamique à 20 °C: 188 (Splindle2, 50rpm) mPa s (CIPAC MT192-OECD 114)

cinématique : Non déterminé.

- Teneur en solvants :

solvants organiques 15-20 %

eau : 65-70 %

Teneur en substances solides : 10-15 %

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë :

Nocif par inhalation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 05.03.2019

Nom du produit SPARVIERO

(suite de la page 5)

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.020 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	1,02 mg/l (rat)

91465-08-6 lambda-cyhalothrine

Oral	LD50	56 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	632 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	0,066 mg/l (rat)

- NOAEL (no observable adverse effect level)

91465-08-6 lambda-cyhalothrine

Oral	NOAEL (1y)	0,5 mg/kg bw/day (dogs)
	NOEL (2y)	1,7 mg/kg bw/d (rat)

- Effet primaire d'irritation :

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

EC50 (48h)	0,0081 mg/l (Daphnia magna)
EC50	36 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50 (96h)	0,02 mg/l (O. mykiss)

91465-08-6 lambda-cyhalothrine

NOEC (28d)	0,25 µg/l (Cyprinodon variegatus)
FISH: LC50 (96h)	0,078 mg/l (leuciscus idus)
DAPHNIA: EC50 (48h)	0,23 µg/l (Daphnia magna)
ErC50 (72h)	5 µg/l (Pseudokirchneriella sub capitata)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Toxicité pour l'environnement

oral LD50	12,24 µg/bee (leuciscus idus)
contact LD50	0,091 µg/bee (leuciscus idus)
LC50	>2.000 mg/l (98)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 05.03.2019

Nom du produit SPARVIERO

(suite de la page 6)

91465-08-6 lambda-cyhalothrine

LC50 (14d) soil	>1.000 mg/kg (Earthworm)
oral LD50	0,91 µg/bee (bees)
contact LD50	0,038 µg/bee (bees)
LD50	>3.950 mg/kg bw (mallard duck)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol

91465-08-6 lambda-cyhalothrine

BCF	3.635 l/kg (--)
kfoc	38.000 ml/g (--)
	Immobile in soil

- **Effets écotoxiques :**

- **Remarque :** Très toxique chez les poissons.

- Décomposition dans l'environnement DT50 (substance active)

91465-08-6 lambda-cyhalothrine

DT50	174,6 days (soil)
	Moderate to high persistence
	15,1 days (water)
	Rapid dissipation in water

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA**

UN3082

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 05.03.2019

Nom du produit SPARVIERO

(suite de la page 7)

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR/RID/ADN

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (lambda-cyhalothrine)

- IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (lambda-cyhalothrin, Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene), MARINE POLLUTANT

- IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (lambda-cyhalothrin)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR/RID/ADN



- Classe

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

- Étiquette

9

- IMDG, IATA



- Class

9 Matières et objets dangereux divers.

- Label

9

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

III

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : lambda-cyhalothrine

- Polluant marin :

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Marquage spécial (ADR/RID/ADN):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

- Indice Kemler :

90

- No EMS :

F-A,S-F

- Stowage Category

A

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport :

- ADR/RID/ADN

- Quantités exceptées (EQ):

E1

- Quantités limitées (LQ)

5L

- Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

ml

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 05.03.2019

Nom du produit SPARVIERO

(suite de la page 8)

- Catégorie de transport	3
- Remarques :	La disposition spécial ADR 375 peut être appliquée pour les numéros ONU 3077 et 3082, en utilisant des emballage max 5lt ou 5 kg
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	100 ml
- Excepted quantities (EQ)	Code: E4 Maximum net quantity per inner packaging: 1 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- Remarques :	La disposition spécial IMDG Code 2.10.2.7 peut être appliquée pour les numéros ONU 3077 et 3082, en utilisant des emballage max 5lt ou 5 kg
- IATA	
- Remarques :	La disposition spécial IATA Regulation A197 peut être appliquée pour les numéros ONU 3077 et 3082, en utilisant des emballage max 5lt ou 5 kg
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (LAMBDA-CYHALOTHRINE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
I	2,5-10

- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette information ne concerne que le produit mentionné ci-dessus. L'information est basée sur les connaissances actuelles. Il est de votre responsabilité de veiller à ce que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière de ce produit.

- **Phrases importantes (Phrases H)**
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 05.03.2019

Nom du produit SPARVIERO

(suite de la page 9)

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H332 D'après les données d'essais

H410 Méthode de calcul

- Service établissant la fiche technique : SIPCAM OXON S.p.A. - Département sécurité du produit

- Acronymes et abréviations:

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- . Sources.

Cette fiche de sécurité a été préparée sur la base des données fournies par le règlement CE 1107/2009

Cette fiche de sécurité a été préparée sur la base des données fournies par le règlement international sur les FDS (830/2015).

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

Numéro de version précédente 1 - Révision: 18/09/2017